

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**Arrêté Municipal n°4201 portant délégation de signature
à Monsieur Stéphane CHAULIEU, 5^{ème} Maire-Adjoint
représentant de Monsieur le Maire à la Commission d'Appel d'Offres**

Le Maire de Maisons-Alfort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-18, modifié par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 précisant les conditions dans lesquelles le Maire peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité par arrêté municipal, délégation de signature,

Vu l'arrêté Municipal en date du 17 avril 2026 portant désignation comme représentant de Monsieur le Maire à la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur Stéphane CHAULIEU, 5^{ème} Maire-Adjoint,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de signature à Monsieur Stéphane CHAULIEU, 5^{ème} Maire-Adjoint, représentant de Monsieur le Maire à la Commission d'Appel d'Offres,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane CHAULIEU, 5^{ème} Maire-adjoint, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à l'effet de signer :

- La convocation de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Les courriers d'attribution, de rejet et de notifications des marchés publics (MAPA et procédure formalisée) ;
- Les courriers relatifs aux demandes d'informations en cas de rejets des candidatures ou des offres.

Article 2

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités de publication et de transmission prévues par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la Responsable du service de gestion comptable de Vincennes ;
- Aux services municipaux concernés.

Fait à Maisons-Alfort, le 17 avril 2026



Romain MARIA
Maire de Maisons-Alfort
Conseil Régional d'Île-de-France

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260417-ARR4201SG170426-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

MIS EN LIGNE LE 17/04/2026